

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7610  
5 décembre 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 DECEMBRE 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI

Dans la déclaration que j'ai faite au Conseil de sécurité à sa 1280ème séance, le 18 mai, concernant la question de la Rhodésie, j'ai indiqué que, si un juste règlement n'intervenait pas à la suite des conversations que le Gouvernement britannique poursuivait alors, il en résulterait une situation nouvelle. Comme il n'a pas été mis fin à la rébellion en Rhodésie, et à la suite de consultations avec les autres gouvernements du Commonwealth, qui ont eu lieu notamment à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Londres du 6 au 14 septembre, mon gouvernement m'a maintenant chargé de demander la convocation du Conseil de sécurité à une date rapprochée, de manière que mon gouvernement puisse proposer que certaines mesures supplémentaires soient prises contre le régime illégal de Rhodésie.

Je vous serais obligé de bien vouloir inscrire le représentant du Royaume-Uni en tête de la liste des orateurs.

Je saisis cette occasion, etc.

(Signé) CARADON